

L'intérêt

Qu'est-ce que l'intérêt ?

En finance, l'intérêt est la rémunération d'un prêt, sous forme, généralement, d'un versement périodique de l'emprunteur au prêteur.

Pour le prêteur, cela représente le prix de sa renonciation temporaire à une consommation : il ne peut utiliser son argent puisqu'il l'a prêté. Pour l'emprunteur, c'est un coût correspondant à une consommation anticipée : il peut faire usage d'une somme d'argent, par exemple pour payer l'achat d'un bien ou d'un service, avant d'avoir acquis les ressources nécessaires pour se l'offrir.

Une épargne rémunérée par un intérêt est assimilable à un prêt, l'emprunteur étant la banque ou l'organisme bénéficiaire de cette épargne. En d'autres termes, le client qui dépose de l'argent sur un compte à la banque prête en réalité cette somme à celle-ci et reçoit donc un intérêt correspondant à ce prêt.

Comment se calcule l'intérêt ?

L'intérêt est proportionnel au capital et au temps couru. Il est calculé par application d'un pourcentage annuel, appelé le taux d'intérêt. Si quelqu'un prête pour un an une somme de 100 € avec un taux d'intérêt de 10 % l'an, il récupérera à l'issue de cette année les 100 € augmentés de 10 € d'intérêt.

Celui-ci est fixé en tenant compte, comme déjà précisé ci-dessus, de la renonciation temporaire à faire usage de la somme prêtée, mais également du risque que prend le prêteur. Ce risque est de deux ordres. D'abord le risque d'inflation, à savoir une perte du pouvoir d'achat de la monnaie, qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. En d'autres termes, en cas d'inflation, la somme que j'ai prêtée ne me permet plus d'obtenir, entre le moment du prêt et celui du remboursement, qu'une quantité moindre de biens et de services. L'autre risque est lié à la probabilité de ne pas être remboursé, en tout ou en partie, par l'emprunteur.

Ces risques sont plus ou moins intégrés dans le calcul du taux d'intérêt selon que celui-ci est fixe ou ajusté d'une période à l'autre selon une formule d'indexation. Dans ce cas, il peut être révisable (fixé en début de chaque période) ou variable (déterminé à la fin de chaque période). Ce choix entre un taux fixe et un taux ajusté est souvent d'application en matière de prêts hypothécaires, qui sont conclus à long terme. C'est que, bien entendu, plus le délai de remboursement est long, plus les risques augmentent.

Qui fixe l'intérêt ?

Si, en théorie, c'est le marché qui fixe le taux de l'intérêt, c'est-à-dire le jeu de l'offre et de la demande, en pratique, les banques centrales jouent un rôle déterminant, en l'occurrence la Banque centrale européenne (BCE) pour la zone euro. Celle-ci fixe un « taux de refinancement » qui est son principal « taux directeur », celui auquel elle-même prête aux banques et institutions financières. Ce taux, qui est un des principaux instruments de politique monétaire, est à 1 % depuis le mois de mai 2009.

La fixation de ce taux directeur est évidemment déterminante dans la dynamique économique : lorsque les taux d'intérêt sont élevés, les entreprises et les ménages hésitent à emprunter pour investir ou consommer, tendance qui s'inverse lorsque les taux sont bas.

Quelle différence y a-t-il entre l'intérêt et l'usure ?

On connaît l'usure d'un tissu, par exemple, qui est la détérioration de celui-ci par suite du long usage qu'on en fait. Par extension, en matière financière, l'usure correspondait au prix de l'usage de la monnaie, c'est-à-dire à « toute espèce d'intérêt que produit l'argent ». Ce n'est que, par extension, qu'on en est venu à utiliser l'usure dans son acception actuelle, à savoir un « profit qu'on retire d'un prêt au-dessus du taux légal ou habituel »¹.

Comment expliquer le glissement sémantique de cette notion d'usure qui, initialement, désignait tout intérêt indépendamment du taux avant de viser l'intérêt d'un prêt consenti à un taux abusif ? Sans doute par les débats âpres et difficiles sur la justification de l'intérêt, dans son principe, et, à supposer cette justification de l'intérêt acquise, par les débats sur la fixation d'un taux convenable.

Critique morale de l'intérêt

Déjà le *Deutéronome*, écrit vers 630 av. J.-C., condamnait le prêt à intérêt : « Tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère, intérêt d'argent ou intérêt de nourriture, de toute chose qui se prête à intérêt »². Platon (428-427 av. J.-C., 347-346 av. J.-C.) condamnait, lui aussi, le goût du profit et l'accumulation de richesses.

C'est ensuite Aristote (vers 384-322 av. J.-C.) qui a fait une distinction, qu'il jugeait fondamentale, entre l'économique et la chrématistique. Si l'économie (de *oikos*, la maison, donc la communauté au sens élargi, et *nomia*, la règle, la norme) désigne la norme de conduite du bien-être de la communauté, ou maison au sens très élargi du terme, la chrématistique est quant à elle l'art de s'enrichir, d'acquérir des richesses. S'il admettait une chrématistique « naturelle » ou « nécessaire », liée à la nécessité de l'approvisionnement de l'*oikos*, il condamnait fermement la chrématistique proprement dite ou « commerciale » qui consiste à « placer la richesse dans la possession de monnaie en abondance ». La chrématistique est, pour lui, une activité « contre nature » qui déshumanise ceux qui s'y livrent puisque, selon lui toujours, l'homme est par nature un *zoon politikon*, littéralement un « animal politique » (*politikos*, citoyen, homme public). Pour Aristote, la chrématistique commerciale substitue l'argent aux biens ; l'usure crée de l'argent à partir de l'argent ; les marchands ne produisent rien : en l'absence de règles strictes visant leurs activités et sans un contrôle de la communauté dans son ensemble, tous sont condamnables d'un point de vue politique, éthique et philosophique.

Les rabbins ont réagi à l'interdiction biblique en codifiant les choses dans le *Talmud* de Jérusalem au IV^e siècle, et dans le *Talmud* de Babylone au VI^e siècle. Avec, pour conséquence, de grandes innovations sur l'organisation sociale, en particulier les taux d'intérêt, l'usage des lettres de change, et les limites du profit par l'introduction de la notion de « juste prix ».

De son côté, l'Église catholique, tout au long du Moyen Âge, reprend la critique aristotélicienne contre cette pratique économique et la déclare contraire à la religion. Thomas d'Aquin (1224 ou 1225-1274), dans sa *Somme théologique*, affirme ainsi : « Le négoce consiste à échanger des biens. Or Aristote distingue deux sortes d'échanges. L'une est comme naturelle et nécessaire, et consiste à échanger [...] pour les nécessités de la vie ». L'autre forme, au contraire, « consiste à échanger [...] non plus pour subvenir aux nécessités de la vie, mais pour le gain. [...] Voilà pourquoi le négoce, envisagé en lui-même, a quelque chose de honteux, car il ne se rapporte pas, de soi, à une fin honnête et nécessaire. »

La Réforme protestante, par la voix de Jean Calvin en particulier, a contribué à la levée progressive de l'interdit du prêt à intérêt dans les pays européens. Sous la plume de Calvin, dans sa lettre sur

¹ Littré, 1863.

² *Deutéronome* (23-19). Le verset suivant (23-20) ajoute cependant une restriction importante : « Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras point de ton frère, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tout ce que tu entreprendras au pays dont tu vas entrer en possession. » L'interdiction du prêt à intérêt figure également dans l'*Exode* (22-24), le *Lévitique* (25,35-37) et dans le *Livre d'Ezéchiel* (18,8 ; 13,7 ; 22,12).

l'usure, en 1545, le protestantisme justifie la légitimité de l'intérêt : le capital a un « caractère de bien immédiatement productif » et l'intérêt acquiert ainsi un caractère licite.

De son côté, le Coran prohibe également l'intérêt : « Dieu a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt »³.

Critique politique de l'intérêt

Karl Marx, dans des pages fameuses du *Capital* reprend l'analyse des conséquences sur les personnes de ce qu'il nomme, après Virgile (*Énéide*, III, 57), *auri sacra fames* (maudite soif de l'or), du nom latin donné à cette passion dévorante de l'argent pour l'argent, c'est-à-dire de la chrématistique commerciale instaurée par ceux qu'il appelle « les économistes ». En élaborant une analyse de la « métamorphose » du capital, Marx montre que le capitalisme est un système permettant avant tout de faire de l'argent pour de l'argent.

Pour Pierre-Joseph Proudhon, ce n'est parce que l'usure est immorale qu'elle doit être interdite, comme le prétend l'argumentation théologique. Loin de voir l'intérêt comme la manifestation du vice de l'usurier, il considère dans un premier temps l'intérêt comme une rémunération légitime du service rendu, des risques et de la privation qu'il implique.

Cette légitimité est toutefois limitée, dans son esprit, au crédit négocié sur le marché entre deux agents car, dans ce cas, la réalisation des promesses de paiement est incertaine et varie selon la garantie que présente le signataire. C'est donc à ces circonstances qu'il faut s'attaquer pour rendre l'intérêt du crédit illégitime. Car ce modèle n'est pas celui de Proudhon qui propose un programme de coopération financière mutuelle entre travailleurs en vue de transférer le contrôle des relations économiques depuis les capitalistes et les financiers vers les travailleurs.

C'est dans ce cadre que Proudhon entend « prouver que la gratuité du crédit est possible, facile, pratique » et que, par voie de conséquence, « l'intérêt est désormais chose nuisible et illégitime »⁴. Pour y arriver, il préconise l'intervention d'une banque centrale qui offrirait toute garantie quant à ses promesses de paiement et ferait circuler la monnaie par des mécanismes essentiellement non marchands, rendant inutile, voire impossible, l'existence d'un marché monétaire⁵.

Loin de condamner le crédit et l'intérêt, il entendait les traiter comme ce que nous appellerions aujourd'hui un « service public ». Son projet s'appuyait sur l'établissement d'une « banque d'échange » qui accorderait des crédits à un très faible taux d'intérêt (le taux n'étant pas nul en raison des coûts de fonctionnement), ainsi que sur la distribution de billets d'échange qui devaient circuler à la place de la monnaie basée sur l'or, qui devait être supprimée. Il créa à cet effet une banque populaire (la Banque du Peuple) au début de l'année 1849 qui, malgré l'inscription de plus de 13 000 personnes, prit fin rapidement en raison notamment de l'incarcération de Proudhon pendant trois ans pour le délit de presse d'« offense au Président de la République ».

Même si elle n'est pas exclusivement basée sur l'intérêt, force est de constater que la croissance financière de ces dernières années a été construite sur l'écrasement des coûts salariaux et des dépenses sociales. Dans tous les pays européens, la part des revenus du travail dans le produit intérieur brut (PIB) a diminué significativement depuis le début des années 80⁶. À l'exception de la Belgique, le niveau actuel de la part des revenus du travail dans le PIB est inférieur à celui du début des années 60. Cette évolution négative résulte notamment d'une progression des salaires inférieure à celle de la productivité. Même un pays comme l'Irlande qui a connu un taux de croissance économique soutenu pendant plus de dix ans a vu la part de la rémunération du travail chuter et la

3 Verset 275 de la deuxième sourate.

4 P.-J. Proudhon, *Intérêt et principal*, Paris, Garnier, 1850, p. 69.

5 « Le Crédit, quel intérêt ? », dans *Actes des colloques de la Société P.-J. Proudhon*, Paris, 1^{er} décembre 2001. — Paris : Société Pierre-Joseph Proudhon, 2002. — 180 p. : ill. ; 21 cm. — (Les Cahiers de la Société P.-J. Proudhon).

6 Direction Générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne, *L'Emploi en Europe 2007*, COM(2007) 733 final, 23.10.2007.

plus forte diminution du salaire réel. Si on se limite à la rémunération des salariés, c'est-à-dire sans prendre en compte les revenus du travail des indépendants et professions libérales, la part de la rémunération des salariés dans le PIB belge a fortement chuté depuis 1981, passant de 57 % à 51 %⁷.

Critique économique de l'intérêt

À côté de critiques de nature morale ou politique, s'en élèvent d'autres, qui tiennent davantage aux conséquences économiques de l'intérêt. Cette question est étroitement liée à celle de la monnaie, qu'a longuement étudiée Silvio Gesell (1862-1930), l'inventeur de la monnaie franche, une monnaie dite « fondante » car sa valeur diminue à intervalle fixe (tous les mois par exemple). Silvio Gesell développa des théories qu'il a résumées dans son livre *L'Ordre économique naturel*.

Ses théories se fondent sur diverses observations. Tout d'abord, la quantité de monnaie gagée par l'or ne suit pas le rythme de l'accroissement de la production et de la richesse. Et cette disproportion est la cause principale des désastres économiques. D'autre part, la monnaie est détournée de son véritable emploi pour servir surtout à la thésaurisation, ce qui provoque un ralentissement des échanges et, la quantité de denrées restant identique, cela cause la chute des prix. Contrairement aux marchandises, l'argent ne perd pas de sa valeur. Le détenteur d'argent peut alors attendre que le commerçant baisse ses prix. Quant à ce dernier, il se voit obligé de couvrir ses frais par des crédits, sur lesquels il doit payer des intérêts. Celui qui reçoit ces intérêts peut à nouveau les prêter à un autre. On se retrouve donc face à une quantité de plus en plus grande de monnaie qui est extraite du circuit économique.

Pour casser ce cercle « vertueux », Gesell propose que l'argent perde périodiquement de sa valeur, de sorte qu'il devienne inintéressant de le garder et de telle manière qu'il perde ainsi sa position dominante par rapport au travail humain.

En Suède, la banque coopérative JAK pratique, depuis 1970, un système de prêts et d'épargne sans taux d'intérêt. Elle avance trois arguments pour justifier ce choix. Un argument moral : il n'est pas légitime de gagner de l'argent avec de l'argent lorsqu'il n'y a ni travail presté, ni prise de risques. Un argument d'équité : dans une économie basée sur l'intérêt, l'argent est transféré de ceux qui en ont le moins à ceux qui en ont le plus et, de cette façon, les actifs se concentrent entre les mains de quelques-uns. Enfin un argument économique : depuis que notre système monétaire moderne se base sur des dettes et que pratiquement tout l'argent est sous forme de dettes qui doivent être remboursées avec des intérêts, nous avons un système d'argent qui croît exponentiellement et qui va forcément un jour atteindre son point de rupture.

Pour éviter l'intérêt, JAK pratique le « prêt-épargne équilibré » : le montant mensuel à rembourser pour le prêt doit s'accompagner d'un montant identique d'épargne. Cette épargne peut être constituée avant de solliciter le prêt ou concomitamment à celui-ci et devra être maintenue aussi longtemps que le prêt n'aura pas été totalement remboursé, dans certains cas trois mois plus tard. À noter toutefois que l'administration et les coûts de développement sont couverts par les cotisations d'adhésion annuelle et les frais des prêts (environ 2,5 %).

Conclusions

Est-il juste de créer de l'argent à partir de l'argent et d'attiser de la sorte l'appât du gain ? Quels transferts financiers des travailleurs aux capitalistes sont-ils induits par l'intérêt ? La croissance induite par l'intérêt ne va-t-elle pas mener le système à son point de rupture ?

Autant de questions qui suscitent réflexion et débat autour de ce qui constitue pourtant un axe central de la finance contemporaine. Pour autant doivent-elles être évacuées au nom du réalisme

⁷ Robert Plasman, Michael Rusinek, François Rycx et, Ilan Tojerow, *La structure des salaires en Belgique*, document de travail, n° 08-01.RR, Dulbea, février 2008.

économique ou d'une sorte de fatalité ? La récente crise économique nous a assez montré le risque que présentent l'un et l'autre pour que nous soyons vigilants. Et que nous vérifiions si *intérêt* s'accorde bien avec *intérêt général*.

Novembre 2010, Bernard Bayot